

Prix 2014 du Conseil d'Églises chrétiennes en France

RÈGLEMENT

1. Le Conseil d'Églises chrétiennes en France (CÉCEF) rassemble les responsables de différentes familles ecclésiales. Lieu d'initiative, il leur permet de se donner des objectifs communs et de les mettre en œuvre. Une des priorités du CÉCEF est de transmettre le souci de l'unité des chrétiens aux membres plus jeunes des Églises.
2. Pour encourager la rédaction de travaux universitaires qui portent sur les questions œcuméniques et/ou qui favorisent le rapprochement des chrétiens, le CÉCEF décernera à nouveau en 2014 un prix pour un travail de recherche en théologie ou en sciences humaines (histoire, sociologie...) rédigé en langue française dans le cadre d'un 2^{ème} cycle d'études universitaires.
3. Le prix est ouvert aux étudiants de moins de 40 ans dont les travaux auront été achevés avant le 30 avril 2014 et soutenus entre le 1^{er} septembre 2012 et le 30 juin 2014 dans une faculté européenne.
4. Les candidats s'inscrivent dès que possible par courrier électronique adressé à la coordinatrice du CÉCEF (contact@cecef.fr) en joignant au format PDF le formulaire d'inscription ci-après dûment rempli.
5. Au plus tard le 30 avril 2014, les candidats envoient leur mémoire par courrier électronique au format PDF.
6. Le jury qui examinera les travaux, sera composé des trois co-secrétaires du CÉCEF et de trois universitaires (en activité ou en retraite) désignés par les co-présidents du CÉCEF.
7. Les membres du jury seront spécialement attentifs à l'apport œcuménique des travaux, qui leur seront soumis de façon anonyme par la coordinatrice.
8. La décision du jury sera rendue avant le 1^{er} octobre 2014. Le prix du CÉCEF sera décerné officiellement en novembre 2014. Le montant attribué sera de 2000 euros.
9. Les décisions du jury sont sans appel. Si les circonstances l'exigent, le CÉCEF se réserve le droit de modifier ou d'annuler le prix à tout moment, sa responsabilité ne pouvant être engagé de ce fait. La participation au prix implique, de la part des candidats, l'acceptation pleine et entière du présent règlement.